

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3731**

commune (s) : Dardilly

objet : Cession, à titre gratuit, à la Commune d'une parcelle de terrain communautaire située chemin du Panorama

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 10 décembre 2012****Décision n° B-2012-3731**

commune (s) : Dardilly

objet : **Cession, à titre gratuit, à la Commune d'une parcelle de terrain communautaire située chemin du Panorama**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, par acte du 6 décembre 1984, en vue de l'ouverture de la voie nouvelle n° 5, une parcelle de terrain de 2 078 mètres carrés cadastrée à l'origine sous le numéro 1613 de la section B et située chemin du Panorama à Dardilly.

Depuis, le projet d'ouverture de voie nouvelle ayant été abandonné, la Commune de Dardilly par délibération de son conseil municipal du 27 septembre 2012 a décidé d'acquérir une partie de ce terrain pour créer un espace naturel paysagé accessible à tous.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu en nature de prairie d'une superficie de 1 215 mètres carrés cadastrée actuellement sous le numéro 202 de la section AP.

La Communauté urbaine céderait ce bien à la Commune à titre gratuit, libre de toute location ou occupation, étant précisé que si cette dernière réalisait dans les 20 prochaines années une construction à usage autre qu'un équipement public sur ce terrain, elle serait alors redevable d'une indemnité déterminée par un expert nommé d'un commun accord par les parties.

La Commune ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à titre gratuit, à la Commune de Dardilly, d'une parcelle de terrain communautaire de 1 215 mètres carrés cadastrée AP 202 située chemin du Panorama à Dardilly, en vue de l'aménagement d'un espace naturel paysagé.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 0,00 € en recette,

- sortie du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 4 174,10 € en dépenses : compte 204 412 - fonction 01 - et en recettes : compte 2112 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.**